



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20240522-ArreteAG2024-10-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2024

Publication : 22/05/2024

ARRETE N° AG 2024 - 10

Objet : Maintien d'ouverture d'un E.R.P
Etablissement : EHPAD Le Clos Saint Vincent
ERP N° E-203-00050-000
Type : J N - 4^{ème} catégorie
Situé De l'Eglise
Représenté par :
Madame RENAULT Élodie, Directrice,
Monsieur HOLDERITH, Responsable technique.

Le Maire de la Commune de ROCHECORBON,

Vu l'article L 2212. 2, du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 143.41 et R 143.42 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis favorable émis par la commission de sécurité de l'arrondissement de TOURS contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, lors de la visite périodique de l'établissement en date du 12 février 2024,

ARRETE

Article 1 :

L'ouverture au public de l'établissement susvisé, est maintenue à compter du 12 février 2024.

Article 2 :

La présente autorisation peut être retirée à tout moment si de graves infractions au règlement de sécurité venaient à être constatées et en cas de non-respect des prescriptions administratives et techniques émises par la Commission de sécurité (copie du P.V. jointe au présent arrêté)

Article 3 :

Les prescriptions mentionnées dans le rapport de la Commission de sécurité devront impérativement être réalisées dans les délais mentionnés ci-dessous :

Dispositions administratives 6-1 :

- Disposition n°1 : IMMÉDIAT ET PERMANENT
- Disposition n°2 : IMMÉDIAT ET PERMANENT
- Disposition n°3 : LE CAS ÉCHÉANT

Dispositions administratives 6-2 :

- Disposition n°1 : IMMÉDIAT
- Disposition n°2 : IMMÉDIAT
- Disposition n°3 : IMMÉDIAT
- Disposition n°4 : IMMÉDIAT ET PERMANENT
- Disposition n°5 : IMMÉDIAT ET PERMANENT

Article 4 :

- Monsieur Le Directeur Général des Services de la Commune de ROCHECORBON,
- M. le Commandant de la Compagnie de Brigade de Gendarmerie de VOUVRAY,
est chargé, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise pour notification à :

- Madame RENAULT Élodie, Directrice,
- Monsieur HOLDERITH, Responsable technique.
- M. Le Préfet d'Indre et Loire pour l'exercice du contrôle de la légalité,
- M. Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de secours.

Il sera, en outre, transcrit sur le registre des arrêtés de la Commune

Fait à ROCHECORBON,
Le 22 mai 2024

Le Maire,


Emmanuel DUMÉNIÉ



Le présent arrêté peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de la légalité.



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SDIS/Service Prévention
SJ/AL/ED/PVE/D-2024-000111
CSA27
Affaire suivie par :
Lieutenant ACIER Didier

**Commission de Sécurité
de l'Arrondissement de Tours**

Tours, le 12 février 2024

**PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ**

**Numéro d'ordre : TOV24007
Numéro E.R.P. : E-203-00050-000**

1 OBJET : VISITE PERIODIQUE D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC
(article R.143-41 du code de la construction et de l'habitation)

- 1.1 Date de la visite
lundi 12 février 2024
- 1.2 Établissement
EHPAD Le clos Saint-Vincent
DE L'EGLISE
ROCHECORBON
- 1.3 Date de la dernière visite
01/02/2021 Avis : Favorable

2 RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Cet établissement est soumis aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, articles R. 143-1 à R. 143-47 ainsi qu'au règlement de sécurité afférent approuvé par l'arrêté du 25 juin 1980 modifié.

- 2.1 Classement :
- Type : J N Catégorie : 4^e Effectif : 100 personnes (60 couchages)
- 80 personnes au titre du public ;
- 20 personnes au titre du personnel.

2.2 Historique des demandes de dérogations au règlement de sécurité :

Cet établissement ne fait pas l'objet de dérogation au règlement de sécurité

3 PERSONNES PRÉSENTES

3.1 Membres avec voix délibérative

- Présidente : Mme Cécile LEMAITRE

- S.D.I.S. : Lieutenant ACIER Didier

- Municipalité : M. Laurent LELIEVRE

3.2 Représentant(s) de l'établissement

- Mme Elodie RENAULT, Directrice,

- M. Nicolas HOLDERITH, responsable technique.

4 TRAVAUX DE LA COMMISSION

4.1 Examen des rapports de vérifications techniques :

- Registre de sécurité : existant mais non tenu à jour

Nature de l'opération	Opérat. réalisée		Prestataire	Date de vérification ou d'entretien-maintenance numéro de rapports	Rapport ou justificatif présenté		Présence et nb de remarq.		Remarq. levées et nombre	
	oui	non			oui	non	oui	non		
Installations électriques y compris paratonnerres (EL19)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUREAU VERITAS	13/10/2023 N° 8074282/13.4.1.RVRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Éclairage de sécurité (EC15)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUREAU VERITAS	13/10/2023 N° 8074282/13.4.1.P	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installations élect. - protection des travailleurs (EL4)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUREAU VERITAS	13/10/2023 N° 8074282/13.4.1.P	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Groupe électrogène (EL19)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Société KOELER	30/01/2024	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installations de gaz (GZ30)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUREAU VERITAS	11/01/2024 N°8074282/18.4.1.R	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installations de cuisine (GC22)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUREAU VERITAS	11/04/2024 N°8074282/19.4.1.R	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dégraissage des hôtes (GC22)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Société ISS	06/10/2023	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installations de chauffage (CH58)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUREAU VERITAS	21/02/2023 N°8074282/22.1.1.R	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nature de l'opération	Opérat. réalisée		Prestataire	Date de vérification ou d'entretien-maintenance numéro de rapports	Rapport ou justificatif présenté		Présence et nb de remarq.		Remarq. levées et nombre	
	oui	non			oui	non	oui	non		
Installations de climatisation (CH58)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Société IDEX ENERGIES	12/06/2023 N°8074282/22.1.1.R	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ascenseurs (AS9)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUREAU VERITAS	28/04/2021 N° 8074282/15.1.1.R Ascenseur n° 36.1.1.R	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ascenseurs (AS9)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUREAU VERITAS	28/04/2021 N° 8074282/15.1.2.R Ascenseur n° 45NRJ135	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/>
Ascenseurs (AS9)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUREAU VERITAS	28/04/2021 N° 8074282/14.4.2.R Ascenseur n° RJ135	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installations de désenfumage mécanique avec SSI cat A ou B (DF10)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUREAU VERITAS	18/01/2024 N° 8074282/17.2.1.R	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 1
Installations de désenfumage (DF10)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DESAUTEL	27/01/2023	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installations fixes et mobiles (MS 73) Extincteurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DESAUTEL	23/06/2023	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Système de sécurité incendie A et B (MS 73)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BUREAU VERITAS	18/01/2024 N° 8074282/17.2.1.R	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> 3
Système de sécurité incendie A et B (DF9 et NFS 61.933)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Technicien compétent de l'établissement, avec périodicité journalière à semestrielle	02/01/2024	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien SSI A ou B (MS 68)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Société SCHUBB	Contrat d'entretien référence : 29289029						
Entretien portes automatiques (CO48)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entreprise KONE	Contrat d'entretien référence : pas de réf.						
Baies accessibles aux sapeurs pompiers	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Technicien compétent de l'établissement, avec périodicité annuelle	01/02/2024	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Défibrillateur automatisé externe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les infirmières de l'établissement	Chaque mois	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Formation du personnel : dernière formation réalisée le 07/09/2023 pour 5 personnes (utilisation des extincteurs sur feu réel) et le 15/01/2024 pour 7 personnes (exploitation du S.S.I),
- Exercice d'évacuation : dernier exercice réalisé le 02/10/2023,
- Mesures pour l'évacuation des personnes en situation de handicap : mesures formalisées.

4.2 Contrôle des prescriptions anciennes :

Visite périodique du 01/02/2021 :

- Exécutées : 3 ;4 ;5 ;6 ;7 ;
- Non exécutées : 1 ;2 ;8.

4.3 Essais effectués :

- Essais réalisés en présence de tension électrique :
 - o Éclairage de sécurité,
 - o Déclenchement d'alarme sur détection automatique d'incendie (DAI n° 03025) située dans le local linge propre au 1^{er} étage, avec déclenchement des asservissements suivants : alarme générale sélective, déverrouillage des issues de secours, compartimentage,
 - o Déclenchement d'alarme sur détection automatique d'incendie (DAI n° 03024) située dans la circulation horizontale commune, face au local linge propre au 1^{er} étage, avec déclenchement des asservissements suivants : désenfumage de la circulation,
 - o Déclenchement d'alarme sur détection automatique d'incendie (DAI n° 04023) située dans la circulation horizontale commune au 2^e étage,
 - o Ouverture des volets de désenfumage au 2^e étage, à partir de la commande manuelle du centralisateur de mise en sécurité incendie,
 - o Désenfumage situé dans l'escalier central,
 - o Ouverture des portes de sortie de secours,
 - o Appel des sapeurs-pompier.

4.4 Anomalies constatées lors des essais :

Aucune anomalie constatée le jour de la visite.

4.5 Observations :

L'établissement est doté d'un système de sécurité incendie de catégorie A.

5 ANALYSE DES RISQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

5.1 Risques d'apparition d'un incendie

Aucun risque particulier constaté le jour de la visite.

5.2 Risques d'aggravation d'un éventuel incendie

Aucun risque particulier constaté le jour de la visite.

5.3 Risques de gêne à l'évacuation y compris pour les personnes en situation de handicap

Des risques de gêne à l'évacuation sont accentués par :

- la présence d'observations non levées dans le rapport de vérification triennale du système de sécurité incendie et des installations de désenfumage mécanique ne garantissant pas la conformité des installations.

5.4 Risques de gêne à l'intervention des secours

Aucun risque particulier constaté le jour de la visite.

6 AVIS DE LA COMMISSION

Vu l'analyse de risques réalisée par la commission, celle-ci émet un avis :

FAVORABLE

6.1 Dispositions administratives obligatoires pour le suivi du dossier :

- 1°) - Faire vérifier par des techniciens compétents ou organismes agréés et selon les périodicités mentionnées dans le règlement de sécurité, l'ensemble des installations techniques (article R.143-34 du code de la construction et de l'habitation).
- 2°) - Tenir à jour le registre de sécurité, où seront notamment consignées les conclusions des vérifications techniques (article R.143-44 du code de la construction et de l'habitation).
- 3°) - Transmettre au secrétariat de la commission de sécurité, sous couvert du maire, un dossier concernant les éventuels travaux, aménagements ou transformations envisagés même à titre temporaire (article L.143-1 du code de la construction et de l'habitation).

6.2 Conformément à l'article 40 du décret n° 95-260 modifié, la commission propose la réalisation des prescriptions techniques suivantes :

Ancienne(s) prescription(s) non réalisée(s) :

- 1°) - Lever l'ensemble des observations contenues dans le rapport de vérification triennale des installations techniques – SSI – (article R.143-34 du code de la construction et de l'habitation).
- 2°) - Lever l'ensemble des observations contenues dans le rapport de vérification triennale des installations techniques – désenfumage – (article R.143-34 du code de la construction et de l'habitation).
- 3°) - Déposer un dossier d'autorisation de travaux pour la mise en place de la fermeture automatique des portes de la restauration « Amboise » (article R.143-22 du code de la construction et de l'habitation).

Prescription(s) permanente(s) :

- 4°) - Assurer au moins une fois par semestre des exercices pratiques ayant pour but d'instruire le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie (article J 39).
- 5°) - Faire contrôler annuellement les installations électriques des lits des résidents (article R.143-41 du code de la construction et de l'habitation).

La Présidente de séance,



Cécile LEMAITRE

